

Inscriptions

en maternelle au cours préparatoire (CP) en cours d'année tous niveaux



ENGAGEMENT
DE SERVICE

QUALIVILLES
REF. 111

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org



Lieu d'inscription et horaires :

Rendez-vous en ligne sur www.mairie-frejus.acueil-famille.fr

Direction de l'Enfance et de l'Éducation

Le Florus Bât. C - Place Mangin - Tél. : 04 94 17 66 89

Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Pendant les vacances scolaires : du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

le vendredi de 8h30 à 12h15



De quoi s'agit-il ?

Ces informations concernent les enfants pour une première entrée en maternelle, une entrée en cours préparatoire (CP) ou un changement d'école en cours d'année (arrivée sur la commune ou déménagement).



Où faire la demande ?

Inscription à l'accueil de la D.E.E. **sur rendez-vous** (cf. adresse et horaires au recto).



Qui doit faire la demande ?

La mère et/ou le père ou tout représentant légal qui exerce l'autorité parentale.



Quelles pièces fournir ?

- Dossier unique d'**INSCRIPTION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS** à compléter. (Document disponible à l'accueil de la D.E.E. et en téléchargement sur le Portail Famille, mairie-frejus.accueil-famille.fr).
- 1 **justificatif de domicile de moins de 3 mois*** original ET photocopie.
- Les pages parents et celles de tous les enfants du **livret de famille** original ET 2 photocopies.
- **Certificat de vaccination** délivré par la CAVEM** en 2 exemplaires.
- En cas de divorce ou de séparation : fournir l'**extrait du jugement** précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (original ET photocopie). En l'absence de jugement, fournir l'**attestation sur l'honneur de séparation** (téléchargeable sur le Portail Famille) + copie de la **carte d'identité** de chacun des parents.

● Le **certificat de radiation** est obligatoire en cas de changement d'établissement scolaire. Sauf pour le passage de la maternelle en élémentaire.

* **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** : facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou box. Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.

- Les parents hébergés chez un tiers doivent fournir :
1 justificatif de domicile de l'hébergeant original ET photocopie + 1 attestation d'hébergement (document téléchargeable sur le Portail Famille) + un justificatif de moins de 3 mois à leurs noms **À CETTE ADRESSE**.

Le **CERTIFICAT DE VACCINATION est délivré par le service de la CAVEM : www.cavem.fr - Tél. 04 94 19 31 00.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.



Délais ?

Immédiat.



Coût ?

Aucun.



Informations complémentaires

Pour plus de renseignements et **prendre rendez-vous** :

- Site internet de la ville www.ville-frejus.fr
- Portail Famille : mairie-frejus.accueil-famille.fr
- Direction de l'Enfance et de l'Éducation (D.E.E.)
Tél. 04 94 17 66 89



Hôtel de Ville



Direction de l'Enfance et de l'Éducation